

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	34	46 (14 pouvoirs)

Séance du 23 juin 2022

Date de la convocation

17 juin 2022

Date d'affichage

17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-trois juin, à 19 heures et 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 17 juin 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_06_07_158

**Motion sur le solaire
photovoltaïque flottant**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	S. PERI
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET		x	G. DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x	L. LOREAU
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	A.CHEVALIER
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	I.DUBOIS
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	JP. GRANGE
	Géraldine	MERCIER		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
VILLETTE SUR AIN	Jacques	LIENHARDT	x		
	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

1) Préambule :

Pour la Communauté de Communes de la Dombes, la préservation des caractéristiques paysagères, naturelles et socio-économiques du territoire est au cœur de son projet de territoire.

A travers son PCAET, la collectivité veille à mettre en place un programme cohérent de développement des énergies renouvelables. La CCD a pour objectif de cadrer les possibilités du mix énergétique local.

Cette stratégie EnR s'accompagne de la nécessité de renforcer la sobriété, via notamment l'aide apportée à la rénovation de l'habitat et des bâtiments publics.

Sur le volet production, la CCD a déjà contribué à la création de la SEM Léa qui développe les projets photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Etant donné l'émergence de projets sur le solaire flottant photovoltaïque, un moratoire a été décidé en conseil communautaire de novembre 2021 pour se laisser le temps de consulter les acteurs concernés. La CCD a donc entrepris, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, une concertation locale dont voici la conclusion.

2) Positionnement :

Ainsi, vu, la patrimonialité des étangs, en termes de biodiversité et d'intérêt socio-économique ;

Même dans le cadre d'une expérimentation, vu la difficulté scientifique à entreprendre des études d'impacts suffisamment rigoureuses, pour être incontestables, sur les étangs dombistes au fonctionnement très particulier (assec-évolage, gestion en chaîne) et les coûts que cela engendrerait sur plusieurs années ;

Vu les tests en cours sur d'autres types de plan d'eau, en France, via un programme de recherche déjà lancé ;

Vu les possibilités techniques fiables disponibles et le déploiement évident des énergies renouvelables sur d'autres milieux plus artificialisés ;

Vu le positionnement convergeant de la majorité des acteurs locaux qui estime que les étangs ne sont pas un espace opportun de développement du photovoltaïque ;

Et même si les acteurs volontaires pour ce type d'installation restent prudents ;

La CCD ne souhaite pas que se développe le photovoltaïque sur les étangs, à fortiori quand l'accès au réseau électrique engendre des linéaires de raccordement très importants et par voie de conséquence engendre des projets de grande ampleur (plus de 3 ha) pour que leur rentabilité soit confortée.

La CCD soutient les énergies renouvelables sur des espaces de moindres enjeux environnementaux en privilégiant une bonne intégration paysagère et un lien adéquat avec les activités économiques. Gestionnaires et propriétaires de parkings, espaces industriels et commerciaux, bâtiments de grandes surfaces sont invités à investir dans la mise en place de panneaux photovoltaïques.

En conclusion, pour donner du sens et de la cohérence territoriale, la CCD souhaite que les dispositions prises quant au solaire photovoltaïque flottant soit clairement traduites dans les documents cadre de l'aménagement du territoire et notamment dans les documents d'urbanisme.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 46 voix pour et 3 abstentions :

- **D'adopter** cette motion.

Ainsi fait et délibéré, le 23 juin 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

